ANTIDOTE *hebdo*

CGT Finances Publiques 44

N° 437/ 5 février 2021

ÉVAPORATION PAR SERVICES

Un petit recensement non exhaustif des suppressions d'emplois 2021 nous donne une vision globale de l'impact des 1 800 suppressions d'emplois.

Ainsi, ce sont

- 205 emplois supprimés au Contrôle Fiscal (dont 98 en PCE ! Merci le Data Mining…),
- 537 emplois dans le Secteur Public Local (après décompte des emplois réaffectés en SGC !),
- 784 emplois dans la filière fiscale (dont 488 en SIP et 235 en SIE)…

Ces quelques chiffres montrent l'ampleur de la purge qui faute de réactions collectives se poursuivra en 2022, et sans doute au-delà.

CRISE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

◆ 175 milliards d'euros : c'est l'augmentation de la fortune des milliardaires français entre mars et décembre 2020 ;

◆ **0,10 € :** c'est l'augmentation du taux horaire du SMIC pour 2021 (environ 14 €/mois) ;

◆ **0 € :** c'est la non-augmentation pour toutes les professions exposées à la Covid-19 ;

◆ **0 € :** c'est le non-dégel du point d'indice des fonctionnaires depuis 11 ans ;

◆ **0 € :** c'est ce que le gouvernement a accordé à l'Éducation Nationale et à l'enseignement supérieur pour faire face à la crise Covid.

COÛT DU TÉLÉTRAVAIL

Une concertation Fonction Publique sur le télétravail s'engage ce mois-ci avec la volonté du gouvernement d'aboutir à un accord sous six mois.
Dans ces échanges entre organisations syndicales, gouvernement et employeurs publics, difficile de savoir à ce stade si des avancées sociales seront possibles. Si on en juge à l'aune des conclusions de l'accord national interprofessionnel (ANI) de fin 2020 marquant un recul des droits et garanties des salarié·es par rapport au précédent accord de 2005, on pourrait être légitimement inquiet·es.

Cela n'empêchera pas la Cgt de pousser notamment pour une prise en charge des frais. Nous pouvons nous appuyer sur la prise de position du Ministère du Travail d'octobre 2020 qui souligne que le télétravailleur ou la télétravailleuse faisant une journée complète de travail a droit au ticket restaurant.

Plus près de nous, le protocole Télétravail de la CPAM de Loire Atlantique fait bénéficier d'une indemnité forfaitaire aux télétravailleurs et télétravailleuses. Le montant est de 10 € mensuels pour 1 jour de télétravail par semaine, 20 € pour 2 jours, 30 € pour 3 jours. Dans le contexte actuel, avec 90 % du personnel en télétravail cinq jours sur cinq, ce sont 52 € mensuels qui leur sont attribués. Plus leurs tickets restos !

Dans un contexte d'austérité salariale, ne nous autocensurons pas, revendiquons !

L'ADDITION S'IL VOUS PLAÎT

Le gouvernement a nommé une commission sur « l'avenir des finances publiques », présidée par Jean Arthuis, ancien ministre des finances de Jacques Chirac.
Son mandat est de faire des propositions sur la façon de rembourser la dette Covid, sans augmenter les impôts, grâce à « une gestion plus rigoureuse des dépenses publiques » et des « réformes structurelles ».

Le mandat donné à cette commission indique clairement une volonté d'en rester aux politiques néolibérales, fondées sur l'austérité budgétaire, dont les effets dévastateurs sur le système de santé et sur les inégalités sont apparus clairement à l'occasion de la crise sanitaire et sociale causée par la pandémie.

Sans attendre donc que le gouvernement nous présente l'addition, la CGT Finances et le pôle économique de la CGT s'emparent donc du sujet lors d'une prochaine journée d'étude le 11 février prochain.
La crise du COVID fait grimper l'endettement, et sera à n'en pas douter utilisée **pour justifier de nouvelles coupes dans les dépenses et effectifs publics.**
Pour résister aux nouvelles pressions austéritaires, il faut savoir de quoi on parle.

https://www.cgtfinances.fr/presse-et-documents/videos/article/video-journee-d-etude-dette-publique-11-fevrier

Permanence (Nantes Cambronne) le mardi après-midi ☎ 02 51 12 87 08
Courriel : cgt.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr - site internet : http://www.financespubliques.cgt.fr/44/